

Procès-verbal de la 222<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 26 septembre 2017, à 17 h 50, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

|           |  |
|-----------|--|
| Mesdames  | Hélène Bailleu<br>Francine Ranger<br>Diane Raymond |
| Messieurs | Marcel Côté<br>Alain Lamarre<br>Benoît Valiquette  |

Participent également à l'assemblée :

|          |  |
|----------|--|
| Mesdames | Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue<br><br>Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives |
| Monsieur | Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information   |

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame Elianne Duchesne



**Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :**

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

Il informe les membres du comité exécutif du point dont fait l'objet l'assemblée extraordinaire en séance, soit l'ouverture d'un poste de direction adjointe au collègue constituant de L'Assomption et en explique le contexte.

**222.1 Ouverture d'un poste de direction adjointe au collège constituant de L'Assomption :**

Le poste de directeur adjoint au Service des programmes techniques et du développement pédagogique au collège constituant de L'Assomption est devenu vacant comme suite au départ de son titulaire. Il y a donc lieu d'amorcer dès maintenant le processus de sélection visant à pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire.

Il s'agit pour le comité exécutif, conformément au paragraphe 4.2 du *Règlement no 9 portant sur la dotation*, d'autoriser l'ouverture du poste et de constituer le comité de sélection.

*Attendu le poste vacant à la direction adjointe au Service des programmes techniques et du développement pédagogique au collège constituant de L'Assomption;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de combler ce poste;*

*Attendu l'article 4.2 du Règlement portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif décide de la composition du comité de sélection chargé de lui recommander un candidat et de l'échéancier de travail;*

*Sur proposition de M. Alain Lamarre dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

« *Il est résolu :*

- *de combler le poste de direction adjointe au Service des programmes techniques et du développement pédagogique au collège constituant de L'Assomption (ADM7);*
- *de nommer M. Marcel Côté, directeur général, M. Alain Lamarre, directeur du collège constituant de L'Assomption, une direction adjointe nommée par la direction générale et un membre représentant l'Association des cadres comme membres du comité de sélection chargé de recommander un candidat au comité exécutif, étant entendu que la direction des ressources humaines agira comme membre et secrétaire du comité. »*

Adoptée à l'unanimité.

**222.2 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 17 h 56.

.....  
Président

.....  
Secrétaire de l'assemblée

CERL-170926-01